

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres

en exercice : 48

présents : 33

pouvoirs : 10

votants : 43

L'an deux mille dix-huit, le quatorze novembre à 19 heures 30,
Le Conseil de la Communauté de Communes Sèvre & Loire,
Régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle Frédéric Praud au Loroux-Bottereau
sous la présidence de M. Pierre-André PERROUIN, Président
Date de la convocation : 08 novembre 2018

Présents :

MM PERROUIN, RINEAU, SABOURIN, LUCAS, COIGNET, BALEYDIER, JOUNIER, BOUHIER, TEURNIER, HUET,
RIPOCHE, BERTIN, MABIT, LAUMONIER, ROUSSEAU, BARAUD, AGASSE, MARCHAIS J., POUPELIN, AUBRON,
BUZONIE,
MMES BRAUD, BABIN, TESSERAU, HOUSSIN, CHOBLET, MEILLERAI-PAGEAUD, DAVIOT, PETITEAU, MOSTEAU,
ARBERT, CHARRIER, LACOSTE.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme MENARD (pouvoir à Mr SABOURIN), Mr CORBET
(pouvoir à Mme DAVIOT), Mr ROCHET (pouvoir à Mr ROUSSEAU), Mme VIVANT (pouvoir à Mme MEILLERAI-
PAGEAUD), Mr SERISIER (pouvoir à Mme PETITEAU), Mme GILBERT (pouvoir à Mme MOSTEAU), Mr LEGOUT
(pouvoir à Mme CHARRIER), Mme LE POTTIER (pouvoir à Mr BUZONIE), Mr J.P. MARCHAIS (pouvoir à
Mr AGASSE), Mr GICQUEL (pouvoir à Mr TEURNIER).

Absents excusés : MM BARON, RIVERY, MMES LERAY, SECHER, PEROCHEAU ;

Est nommé secrétaire de séance : Marie-Christine TESSERAU

ZA des 4 Chemins : erreur matérielle sur la délibération n° D-20180627- 22 du 27 juin 2018

Vu la délibération n° D-20180627 du 27 juin 2018, par laquelle le Conseil Communautaire a approuvé
l'avenant n°1 au lot n° 1 : Terrassement, Assainissement, EP, EU des marchés de travaux de viabilisation
pour l'extension de la zone des 4 Chemins à Mouzillon, contracté avec l'entreprise AUBRON pour un
montant de 1 121 129,50 € HT ;

Considérant l'erreur matérielle au sein du tableau explicatif ;
Le montant de l'avenant est de 3 562 € HT et non 3 561,50 € HT comme indiqué dans le tableau.

Le montant total du marché ne se trouve pas changé par cette modification.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **MODIFIE** la délibération n° D-20180627-22 et modifie le montant de l'avenant n° 1 en conséquence au marché de travaux, lot 1 : Terrassement, Assainissement, EP, EU, à 3 562 € HT.

Fait à Vallet, le 14 novembre 2018

Le Président

Pierre-André PERROUIN

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de sa transmission en
préfecture le
de son affichage le 20 NOV. 2018

20 NOV. 2018



Accusé Réception
Préfecture, via FAST, le :

20 NOV. 2018